

Compte-rendu de conseil municipal du 3 avril 2013

Absents :

J. Pinter (procuration à T. Daumain), V. Boutier (procuration à N. Beurel), J.F. Donadoni (procuration à C. Sadon), G. Brétillon.

Avant l'ouverture du conseil municipal, M.Guyénot s'est permis de donner la parole à un agent du CCAS, M. Gorin, qui a fait une intervention à charge contre un élu, sans respecter son devoir de réserve, sous l'œil goguenard du maire. Les membres de notre groupe sont restés stoïques et n'ont dit mot.

La mise en scène traditionnelle de la part du maire visant à tendre les rapports majorité / opposition dès le début de la séance a avorté !

I. ADMINISTRATION GENERALE

1. Décisions prises par le maire depuis le dernier conseil municipal (21 février 2013)

M. Guyénot demande s'il y a des commentaires à ce sujet. Evidemment, personne n'en a puisque dans la rubrique figure la mention "néant", signifiant qu'aucune décision n'avait été prise par le maire depuis le dernier conseil. Cela nous montre une fois de plus qu'il ne connaît pas les dossiers qu'il présente ou soumet au vote.

2. Mise à disposition des ateliers de l'ancien lycée agricole

Pour la 3ème fois, ces locaux sont mis à disposition d'un 3ème artisan. A nos questions (superficie, organisation, convention, assurance, sécurité, ...), M. Guyénot ne sachant que répondre, nous interpelle : "Alors, vous voulez empêcher les gens de travailler".

Refusant de répondre à une nouvelle provocation et souhaitant nous consacrer à l'essentiel, nous approuvons cette délibération qui est votée à l'unanimité.

II. FINANCES

1. Budget principal : compte administratif 2012

Alors même que la délibération porte sur le compte administratif 2012, M. Guyénot lit une note - sans doute préparée par son DGS – centrée sur le budget primitif 2013. On peut comprendre qu'il n'ait pas envie de s'appesantir sur les chiffres 2012 puisque nos craintes exprimées au moment du vote du budget 2012 sont avérées totalement fondées. En résumé, l'exercice 2012 accuse un déficit de 669 720 € et le résultat cumulé des comptes de la commune est négatif à hauteur de – 170 834,02€ (voir en pièce jointe les éléments de langage de Michel Neugnot).

Le vote se fait en dehors de la présence du maire. Il est à noter que 9 conseillers votent contre et seulement 14 pour.

A son retour, égal à lui même, perdu dans les délibérations, il "s'emmêle une nouvelle fois les crayons" et met au vote ce qui vient de l'être. Tout le monde se regarde, stupéfait ! Les nombreux semurois présents dans la salle sont abasourdis, notamment ceux qui assistent pour la 1^{ère} fois à une séance de conseil de l'ère Guyénot.

2. Budget annexe Assainissement : compte administratif 2012

Nous votons contre ce budget en raison de l'erreur de gestion commise par M. Guyénot qui a eu pour conséquence l'augmentation de la taxe communale sur l'eau de 0,40 € à 1,15 €, soit 187,5 % (ce qui représente pour une facture moyenne plus 130 €) puis la diminution à 0,95 €.

Cette augmentation impacte directement les familles les plus modestes.

A ce sujet, Patrick Marion s'étonne des propos tenus par l'ineffable M. Pichon qui en commission des finances s'est permis de dire que cette augmentation ne représentait pas grand chose !

3. Budget principal : budget primitif 2013

Il est à noter que nous sommes la seule commune de France où le maire ne présente pas son budget.

Nous avons constaté dans les premiers documents qui nous avaient été transmis une erreur de 1 252 286 €. Pour M. Guyénot, ce n'est qu'une "coquille".

L'autre surprise, c'est le décalage entre les propos de M. Guyénot dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire et le budget qu'il propose au vote :

- Il nous avait été annoncé une poursuite de la baisse de la fiscalité qui ne figure pas au budget.
- Lors du dernier conseil municipal, un projet de travaux pour la réfection du théâtre d'un montant minimum 1 200 000 € nous avait été présenté. Ce projet devait être l'action phare de la dernière année de mandat de M. Guyénot.

A notre grande surprise, aucun crédit inscrit dans le budget 2013.

Encore un effet d'annonce. Et alors même que les finances de la ville sont exsangues, M. Guyénot n'hésite pas à faire réaliser une étude préliminaire qui coûte 50 000 € à la commune. Cette somme n'aurait-elle pas pu être mieux utilisée pour démarrer les travaux nécessaires à la mise en conformité afin de permettre la réouverture rapide de cet outil culturel qui fait grand défaut ?

Le théâtre restera donc condamné ... pour un temps indéterminé et la culture est la première victime de cette politique dévastatrice.

Avec toutes les études inutiles qui ont été faites depuis 2008 et le cadeau de 500 000 € pour régler le litige avec l'ami Lefevre, nul doute que les travaux nécessaires à la réouverture du théâtre auraient pu être réalisés. Encore une preuve, s'il en fallait, de l'incapacité de l'équipe municipale à gérer une ville.

8 conseillers votent contre ce budget.

Depuis 5 ans, nous étions les seuls à dénoncer l'errance financière et la déliquescence progressive de l'action municipale. Nous nous félicitons que "l'autre opposition" qui nous renvoyait jusqu'à présent dos à dos rejoigne notre analyse en votant pour la 1^{ère} fois contre un budget de Monsieur Guyénot. Mieux vaut tard que jamais !

Vous trouverez en pièce jointe l'intervention détaillée de Michel Neugnot sur ce chapitre.

4. Attribution de subventions aux associations : (tableau détaillé joint réalisé par nos soins)

Comme vous vous en rendez compte dans le tableau joint, deux poids deux mesures :

- 14 associations sur les 21 voient leur subvention diminuer, de manière conséquente pour certaines : - 8 000 € pour le Cinéma (soit - 46 %), - 9 000 € pour la MPT, - 8 000 € pour le Club de Hand Ball, - 13 000 € pour l'Office de Tourisme, ... (voir le tableau joint)
- Dans le même temps, M. Guyénot demande à certaines associations de faire un effort compte tenu d'un budget contraint et il augmente de 53 % l'aide allouée au CCAS, sans qu'aucune justification n'ait été donnée lors du conseil sur cette telle augmentation. Soulignons qu'en commission M. Guyénot avait indiqué que ces 80 000 € supplémentaires serviraient à "maintenir la bonne ambiance du personnel" !
- Plus étonnant encore, l'enveloppe budgétaire pour les associations inscrite en 2013 est identique à celle de 2012 - 370 000 € - et le budget voté aux associations s'élève à 328 650 € ! soit une différence de 44 000 € ce qui aurait permis de maintenir les subventions à leur niveau de 2012.

Nous proposons que chaque association reçoive la même somme que celle perçue en 2012. Nous ne contestons pas l'augmentation octroyée au CCAS à condition que cette somme soit bien utilisée à l'amélioration du service rendu aux personnes qui en ont le plus besoin.

Au nom de notre groupe, Michel Neugnot demande une suspension de séance afin que la parole soit donnée à Evelyne Hamard-Manet, Présidente de l'Œil Ecoute. Celle-ci lance un cri d'alarme "Si vous réduisez à 8 000 € la subvention au cinéma, la situation va vite devenir dramatique. C'est la seule lumière qui brille tous les soirs à Semur-en-Auxois qui va s'éteindre".

Vote : 9 conseillers municipaux votent pour le maintien des subventions à l'identique de 2012.

Notons que les élus de la majorité, sans états d'âme votent contre. (Mesdames De Pas, André, Grapin, Beauruel, Boutier, Matéos, Messieurs Gueneau, Daumain, Arnalsteen, Hugonin, Martel, Barrete, Thomas, Pinter).

III. URBANISME - PATRIMOINE

Plan façades quadriennal

La municipalité a engagé un programme de réhabilitation des façades du centre ville historique. Une subvention plafonnée à 3 000 € pourrait être accordée pour tout ravalement de façade donnant sur la voie publique (et uniquement pour la façade qui donne sur la voie publique).

Nous proposons un amendement pour que cette aide soit accordée sous conditions de ressources afin que l'aide aille à ceux qui en ont le plus besoin.

Nous nous félicitons que plusieurs élus de la majorité nous rejoignent sur cette proposition : C. Arnalsteen, N. Beauruel, V. Boutier.

Le résultat de vote s'établit à 12 voix pour et 12 voix contre.

IV. PERSONNEL : VOTE DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS 2013

Une fois encore, nous réclamons l'organigramme qui ne nous a toujours pas été communiqué. Ce à quoi répond M. Guyénot que nous l'avons. Il confond tableau des emplois avec l'organigramme !

Nous déplorons que suite aux départs d'agents de catégories A et B, ces postes n'aient été pourvus, voire pour certains supprimés notamment dans la filière culturelle. Mais M. Guyénot n'avait-il pas dit " Quand j'entends le mot culture, je sors mon couteau !

V. QUESTIONS DIVERSES

C. Muther, adjointe à la culture, au tourisme et au patrimoine, avait demandé la parole à M. Guyénot en début de conseil, ce qui lui a été refusé. Elle prend donc la parole en fin de conseil pour annoncer sa démission de son poste d'adjointe. Elle quitte la majorité mais demeurera conseillère municipale.

Il est à noter que lors de son intervention, elle précisera qu'en 2009 elle avait alerté M. Guyénot sur son désir de quitter son poste, mais qu'il l'en avait fortement dissuadée.

Désormais, la majorité municipale ne compte plus que 6 adjoints et 9 conseillers municipaux autour du maire dont 2 ne siègent jamais" (M. Pinter et Mme Boutier) et 2 ne siègent plus depuis un certain temps (M. Donadoni et M. Brétilon)

**Michel Neugnot, Patricia Lasnier,
Patrick Marion, Valérie Chaumet**

Accueillir et bien vivre à Semur-en-Auxois – 23 rue du Bourg-Voisin – 21140 Semur-en-Auxois

Courriel : neugnot-michel@wanadoo.fr

ou accueilliretbienvivre@gmail.com

tél : 06 07 48 78 45

<http://michel-neugnot.fr>

Compte administratif 2012

Le compte administratif d'une collectivité rend compte de la gestion effective d'un exécutif. Il permet connaître les écarts entre les prévisions inscrites au budget et les réalisations et d'en expliquer les causes.

Il permet d'apprécier la qualité de la gestion quotidienne d'une collectivité. Par comparaison au budget primitif, c'est un outil qui permet de juger si les dépenses ont été sous-estimées ou si les recettes ont été artificiellement gonflées.

Noter groupe, Accueillir et bien vivre à Semur-en-Auxois, s'était fortement interrogé au moment du vote du budget 2012 sur la sincérité de celui-ci et, au cas où il serait exécuté à 100%, sur la dégradation des grands équilibres financier qu'il portait en germe.

Nos craintes étaient-elles légitimes ?

Si l'on s'en tient aux réponses apportées par le Maire à la chambre régionale des comptes, elles ne l'étaient pas puisque toutes les dépenses ainsi que les recettes avaient été certifiées par l'ordonnateur des dépenses qu'est le Maire, comme étant conforme à la réalité.

Aujourd'hui, si nous analysons à la lumière du compte administratif présenté par le Maire, ce qui s'est réellement passé au cours de l'année 2012, il s'avère que nos craintes étaient bien légitimes. Elles sont confirmées par la dure réalité des chiffres.

Coté dépenses de fonctionnement, nous vous avons dit que :

Les dépenses à caractère général étaient sous estimées. Elles l'étaient.

Prévu du chapitre 011 : 1 469 100€

Réalisé : 1 618 230,02€

Soit un écart de 149 130€

Nous vous avons dit que les autres charges à caractère général étaient sous estimées. Elles l'étaient.

Prévu du chapitre 65 : 1 259 800€

Réalisé : 1 499 092,29€

Soit un écart de 239 292,89€

Soit près de 300 000€ de dépenses non prévues au budget bien que prévisibles

Nous avons mis en doute votre capacité à dégager un excédent de fonctionnement comme prévu à votre budget primitif de 1 492 615,24€.

Il s'avère que le résultat comptable de l'exercice s'est réduit comme une peau de chagrin à hauteur de 356 570,83€ et ne couvre pas le remboursement du capital des emprunts remboursés dans l'année à savoir 454 513,36€.

Vous payez ici cash votre tour de passe-passe qui a consisté à reprendre en fonctionnement les excédents de clôture plutôt que de les virer en investissement comme vous serez obligé de le faire cette année.

Nous avons en son temps dénoncé cet artifice qui ne fait illusion qu'une fois et ne masque la réalité de la situation qu'auprès des non avertis.

Coté investissements, nous avons dénoncé votre budget présenté en suréquilibre de plus de 1 500 000€.

Nous avons affirmé qu'il n'avait aucune chance d'être réalisé.

C'est ce qui s'est passé notamment pour les immobilisations en cours :

Prévu du chapitre 23 : 2 158 580,41€

Réalisé : 1 359 690,85€

Soit un écart de 798 889,56€

Nous vous avons prédit des résultats en berne.

Soit vous empruntiez le montant prévu, et là, vous risquiez de dépasser la ligne jaune de 15 années de capacité de désendettement contre 7,3 années au 1er janvier 2008

Soit vous ne réalisiez pas tous les investissements et vous mobilisiez moins d'emprunt. Ce fut en définitive votre choix avec un résultat final catastrophique qui sera lourd de conséquence pour l'année 2013.

Quelques chiffres comparatifs :

Un déficit de l'exercice 2012 de 669 720,04€

Le déficit cumulé en fin d'exercice 2012 de 170 834,02€

Cette situation, après 5 années d'errance budgétaire, est à comparer avec ce que vous avez trouvé quand vous êtes arrivé en 2008 :

Excédent du compte administratif du budget principal au 31/12/2007 : 688 756,07€

Excédent du compte administratif tous budgets confondus : 2 423 628,60€

Et coté trésorerie, valeur du stock de placements OPCVM DEXIA-CLF : 1 500 000 €.

Budget primitif 2012

Nul besoin de s'appesantir sur la qualité des documents transmis avec une erreur de 1 252 286,11 € sur les emprunts prévisionnels. Excusez du peu !

La présentation que vous venez de faire nous laisse pantois tant elle s'éloigne des canons du Code Général des Collectivités Territoriales et des pratiques de la quasi totalité des communes de France métropolitaine ou d'outre-mer !

C'était déjà le cas en février dernier quand nous vous avons écouté présenter vos orientations budgétaires. Rien pour renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Rien pour améliorer l'information transmise à l'assemblée délibérante. Rien pour donner aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité.

Mais une nouvelle surprise nous attendait en commission des finances. Comment ne pas relever le décalage entre le discours du débat d'orientation et sa déclinaison budgétaire ? La poursuite de la baisse de la fiscalité était annoncée et la réhabilitation du théâtre était présentée comme étant "ce grand projet, cet indispensable, cet incontournable devoir...". Aucune trace de ces deux engagements dans le budget.

Je ne reviens pas sur l'évolutivité des documents au fil du temps avec l'apparition d'investissements nouveaux sans note de synthèse explicative.

Ne souhaitant pas être trop long et souhaitant abréger le calvaire que vous semblez vivre depuis le début de ce conseil municipal et notamment au cours du réquisitoire de Madame Sadon, j'irai à l'essentiel.

Nous notons, de budget à budget, une augmentation des charges à caractère général puisque le chapitre 011 s'élève à 1 727 000€ contre 1 469 100€ en 2012 soit une hausse de 255 900€, rattrapant ainsi la sous évaluation de 2012.

Coté recettes de fonctionnement vous reportez le produit fiscal et les dotations à l'identique de 2012 sans intégrer les évolutions dont vous devez avoir eu connaissance à cette époque de l'année.

Le résultat est inquiétant avec un virement à la section fonctionnement limité à 224 400€ ; résultat qui n'intègre pas la prise en compte des sommes dues à la résidence sociale.

Était-il vraiment opportun de baisser les impôts en 2012 et de se priver de 100 000€ de revenu ?

Une seule satisfaction pour notre part c'est le maintien de l'article 6574 – subvention de fonctionnement à des personnes de droit privé au même niveau que le mandaté 2012 soit 370 000€. Ce qui laisse à penser que plusieurs erreurs se sont glissées dans le tableau soumis à notre vote au point 54 de l'ordre du jour ! Nul doute que nous en reparlions.

Coté investissement cela se gâte.

On voit bien que la commune est exsangue avec une capacité d'autofinancement réduite à sa plus simple expression.

Des dossiers de subventions impréparés qui augurent mal de la réalisation certains investissements tels que la collégiale. D'ailleurs n'avez-vous pas déjà pris les devants en indiquant que si les travaux ne se faisaient pas cette année ce serait de la faute des co-financiers et pas de la votre.

Un budget équilibré par la vente de bijoux de famille à hauteur de 841 962,40€ et une augmentation de la dette de 1 441 286,11 soit près d'un quart du capital restant dû.

Et toujours rien en vue en matière de lotissement communal bien que les chiffres du recensement, dont aucune communication ne nous a été faite par la municipalité, accusent une baisse de la population municipale de 107 habitants entre 2007 et 2012.

Tout cela et bien d'autres éléments nous amène à voter contre ce budget d'errance financière et de déliquescence de l'action municipale.

Dans l'intérêt général, nous appelons solennellement les quelques élus de la majorité qui ont conscience de la gravité de la situation à rejeter, avec nous, ce budget d'errance financière et de déliquescence de l'action municipale.

**Communiqué de presse d'avant conseil
Appel au rejet du budget d'errance financière
et de déliquescence de l'action municipale.**

Le budget 2013 ne va pas améliorer l'état des finances de la commune constaté au compte administratif 2012 (déficit cumulé de – 170 834,02€).

Nul besoin de s'appesantir sur la qualité des documents transmis avec une erreur de 1 252 286,11 € sur les emprunts prévisionnels. Excusez du peu !

Comment ne pas relever le décalage entre le discours du débat d'orientation et sa déclinaison budgétaire. La poursuite de la baisse de la fiscalité était annoncée et la réhabilitation du théâtre était présentée comme étant "ce grand projet, cet indispensable, cet incontournable devoir...". Aucune trace de ces deux engagements dans le budget.

Après avoir massacré les services et la politique culturelle communale dans l'indifférence générale de la majorité municipale, il s'attaque maintenant aux associations. Deux poids, deux mesures :

40 000 € de moins aux associations, mettant ainsi en péril certaines d'entre elles,

80 000 € en plus pour le Centre social avec comme explication, le nouveau directeur en a besoin pour "la bonne ambiance du personnel qui l'entoure" !

En conséquence, dans l'intérêt général, nous appelons solennellement les quelques élus de la majorité qui ont conscience de la gravité de la situation à rejeter, avec nous, ce budget d'errance financière et de déliquescence de l'action municipale.

Michel Neugnot, Patricia Lasnier, Patrick Marion, Valérie Chaumet

Accueillir et bien vivre à Semur-en-Auxois – 23 rue du Bourg-Voisin – 21140 Semur-en-Auxois

Courriel : m.neugnot@gmail.com

tél : 06 07 48 78 45

SUBVENTIONS VOTEES EN 2012 PROPOSEES EN 2013	2011	2012	2013	Evolution	Evolutiuon %
A.C.T.A.	1 500,00	1 500,00	1 000,00	-500,00	-33,33%
Amicale des agents communaux	1 000,00	1 000,00	800,00	-200,00	-20,00%
Amicale du personnel C. H.	200,00	200,00	200,00	-	0,00%
Amicale des jeunes sapeurs pompiers	400,00	400,00	400,00	-	0,00%
A.S.A.R.C.	400,00	400,00	400,00	-	0,00%
Club nautique	2 000,00	2 000,00	-	-2 000,00	-100,00%
Comité d'agriculture	800,00	800,00	500,00	-300,00	-37,50%
Comité d'entente anciens combattants	350,00	350,00	200,00	-150,00	-42,86%
Gites sociaux des marches de Bourgogne	880,00	880,00	800,00	-80,00	-9,09%
H.B.C.S. hand ball	40 000,00	38 000,00	30 000,00	-8 000,00	-21,05%
Histoire de vie	200,00	200,00	200,00	-	0,00%
L'OEil Ecoute l'étoile cinéma	20 000,00	15 000,00	8 000,00	-7 000,00	-46,67%
Amis de la rue de Vigne		100,00	100,00	-	0,00%
M.P.T	89 000,00	89 000,00	80 000,00	-9 000,00	-10,11%
O.M.S.	78 442,00	81 363,00	80 000,00	-1 363,00	-1,68%
Office du Tourisme	150 000,00	135 000,00	122 000,00	-13 000,00	-9,63%
Passe-pierre	150,00	150,00	100,00	-50,00	-33,33%
Pédale semuroise		1 000,00	-	-1 000,00	-100,00%
Secours catholique	300,00	300,00	300,00	-	0,00%
Secours populaire	150,00	150,00	150,00	-	0,00%
Spirit racing		200,00	-	-200,00	-100,00%
Socialement votre	750,00	750,00	500,00	-250,00	-33,33%
Société amicale de pêche	1 000,00	1 000,00	500,00	-500,00	-50,00%
U.C.I.A.L.		2 000,00	1 500,00	-500,00	-25,00%
1,2,3 famille	3 000,00	-	-	-	
Sous total associations aidées en 2012	387 522,00	371 743,00	327 650,00	-44 093,00	-11,86%
Alcool assistance			100,00	100,00	
Association Le Rabot			300,00	300,00	
Association de la Chaume Pertuisot			100,00	100,00	
Hydrauxois			500,00	500,00	
Sous total nouvelles associations aidées en 2013			1 000,00	1 000,00	
COMPTE 6574	387 522,00	371 743,00	328 650,00	-43 093,00	-11,59%
C.C.A.S	150 000,00	150 000,00	230 000,00	80 000,00	53,33%
Caisse des écoles	20 000,00	31 000,00	15 000,00	-16 000,00	-51,61%
COMPTE 6573	170 000,00	181 000,00	245 000,00	64 000,00	35,36%
TOTAL	557 522,00	552 743,00	573 650,00	20 907,00	3,78%